



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270 SAESSOLSHEIM

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : - Éric FALK, Adjoint au Maire - Gérard HINDENNACH, Adjoint au Maire -
Véronique WOLFF, Adjointe au Maire - Fabrice BAERMANN- Claudia MULLER- Sandrine
TRESCHER - Etienne KRUX - Annie DELAVAL- Virginie BECKING - Laura KREMMEL-
Hugo WILT - Mathieu DURANDOT

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 13

Compte-rendu affiché

Le

Membres excusés : - Stéphanie HEIM donne procuration à WILT Hugo - Hervé
KEITH donne procuration à Mathieu DURANDOT

Membres non excusés : néant

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
de désigner Claudia MULLER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal du 1^{er} juin 2026. Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-
verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal du 5 juin 2026. Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-
verbal de la réunion du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Renouvellement de la CCID- proposition

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cette commission communale des impôts directs et propose à M le Directeur Départemental des finances publiques une liste de 24 personnes remplissant les conditions d'éligibilité à cette commission.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directes locales
	Col. 1	Col.2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6
1	Mme	Wolff	Véronique	02/11/1962	40 rue principale 67270 Saessolsheim	TH
2	M.	Hindennach	Gérard	20/12/1955	38 rue principale 67270 Saessolsheim	TF
3	M.	Falk	Eric	05/10/1968	12 rue des Prés 67270 Saessolsheim	TH
4	MME	Trescher	Sandrine	15/07/1976	2Impasse Schmitt 67270 Saessolsheim	TH
5	M.	Durandot	Mathieu	07/11/1978	12A route de Saverne 67270 Saessolsheim	TF
6	M.	Krux	Etienne	08/06/1989	3A rue Oberlin 67270	TF

					Saessolsheim	
7	M	Keith	Hervé	21/11/1976	2 Place de l'Ecole Saessolsheim	TF
8	Mme	Delaval	Annie	25/05/1976	10 Route de Saverne Saessolsheim	TH
9	M.	Baermann	Fabrice	26/03/1978	2 Rue Haute Saessolsheim	TF
10	MME	Muller	Claudia	05/03/1970	4 Rue des Houblonnières 67270 Saessolsheim	TH
11	Mme	Kremmel	Laura	02/01/1998	6 Rue Haute Saessolsheim	TH
12	Mme	Heim	Stéphanie	01/03/1975	22 A Rue Principale Saessolsheim	TH
13	M	Wilt	Hugo	25/08/2003	6 Route de Saverne	TH
14	Mme	Becking	Virginie	02/02/1987	9 Rue du Chanvre Saessolsheim	
15	Mme	Laugel	Camille	17/09/1992	33 rue Principale Saessolsheim	TH
16	Mr	SCHARSCH	Julien	26/01/1986	12 rue du Chatelet Saessolsheim	TF
17	Mr	RIFF	Dominique	16/11/1966	6 rue Neuve Saessolsheim	TF
18	Mr	HARTZ	Daniel	11/06/1984	5 rue Principale Saessolsheim	TF
19	Mr	IMBS	Christophe	20/08/1986	42a rue Principale Saessolsheim	TH
20	Mr	STOCKLOUSER	Fabrice	12/06/1966	5 rue des jardins	TH

					Saessolsheim	
21	Mr	IMBS	Jérôme	14/02/1966	28 rue Principale Saessolsheim	TF
22	Mr	BINDER	Olivier	11/02/1985	8 rue de l'Eglise Saessolsheim	TH
23	Mr	KELLER	Serge	08/01/1958	31 Principale Saessolsheim	TF
24	Mme	TRIMBUR	Axelle	24/06/1995	14 Rue de la Libération Saessolsheim	TH

5. Trame verte et bleue : Renforcement des continuités écologiques

M. le Maire présente la dynamique Trame Verte et Bleue initiée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Cette démarche vise à préserver les continuités écologiques en créant des corridors naturels qui permettent à la faune et à la flore de se déplacer, se nourrir, se reproduire et s'adapter aux changements climatiques. Elle se concrétise par exemple par la plantation de haies, la préservation des cours d'eau, des prairies, des bosquets, ou encore la création de passages à faune sauvage qui relient les espaces naturels entre eux. Préserver, protéger ou reconstruire des biotopes, c'est par conséquent agir pour la biodiversité, la qualité des paysages et la résilience de nos territoires.

La commune peut agir en proposant un projet visant à préserver les continuités écologiques et renforcer la ceinture verte tout en bénéficiant d'un financement pouvant atteindre 80 % grâce à l'appel à projets Trame Verte et Bleue.

Afin de participer à cette dynamique M. le Maire présente un devis de l'entreprise Riehl Paysages d'une valeur 11 886.43 € HT pour la plantation de haies dans le prolongement de la rue Neuve, à l'entrée sud du village et sur des parcelles communales pouvant constituer des refuges pour la faune et la flore.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'adhérer au dispositif trame verte et bleue de la communauté de communes du Pays de Saverne et de déposer le dossier à l'appel à projets TVB
- décide de confier les travaux de plantation de haies à l'entreprise Riehl Paysages pour une valeur de 11 886.43 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Travaux

6.1 Remplacement du chauffage à l'Espace communal Les Perdrix-

M. le Maire revient sur le changement de la chaudière à l'Espace communal les Perdrix et au groupe scolaire Les Perdrix. Comme évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2026, une décision doit être prise rapidement pour permettre le démarrage des travaux afin que le système de chauffage soit opérationnel au seuil de la période de chauffe.

M le Maire fait le pont sur les possibilités de subvention et rappelle que la Région Grand Est pourrait apporter une aide à hauteur de 45% des dépenses éligibles dans le cadre du dispositif Climaxion.

M. la Maire s'est également entretenu avec M. HITTINGER Président du SIVOS du STERNENBERG qui a la compétence investissement du groupe scolaire afin de trouver un accord pour une répartition proratisée du coût de l'opération entre la commune et le SIVOS. Dans ce cas, ce sera le SIVOS qui sera le maître d'ouvrage pour le changement de la chaudière puisque la commune a transféré la compétence investissement au SIVOS.

M. le Maire rappelle qu'il existe une convention avec la Communauté des Communes du Pays de Saverne pour la mise à disposition des locaux pour l'accueil du périscolaire avec des modalités de prise en charge des investissements en fonction du taux d'occupation de la salle. Cette convention cite le remplacement de la chaudière. Le taux d'occupation du périscolaire est de 25% pour l'utilisation des locaux les midis ce qui implique une participation à hauteur de 25% au remplacement de la chaudière par la Communauté de Communes.

M le Maire donne la parole à M. HINDENNACH Gérard pour la présentation du devis de l'entreprise DIEBOLD relatif au remplacement de la chaudière de la salle.. Pour mémoire, celle-ci a présenté son projet pour le remplacement de la chaudière de la salle devant une délégation d'élus du conseil municipal.

Une deuxième entreprise avait également présenté un devis pour lequel des précisions avaient été demandées mais non réceptionnées en date du 7 juillet 2026.

Une troisième entreprise n'a pas transmis de devis dans le délai imparti. Une autre entreprise a proposé un devis pour un montant supérieur à l'offre de l'entreprise DIEBOLD.

M. le Maire propose de faire confiance à l'entreprise DIEBOLD et évoque également le fait que les demandes de subvention nécessitent un temps long.

M. KRUX Etienne précise que l'entreprise MEY ne pouvait répondre dans ce délai. Il regrette de ne pas disposer de plusieurs devis comparatifs avant de prendre une décision pour un investissement important. Mr BAERMANN Fabrice suit également cet avis.

M. le Maire insiste sur le fait que la décision doit être prise rapidement au vu des délais et ne souhaite pas reporter cette décision au mois de septembre afin d'éviter de perdre le temps de travail nécessaire à la demande de subventions. Il évoque également la comparaison des devis et leurs contenus et que chaque entreprise avait le temps imparti pour répondre aux dernières interrogations techniques et financières.

Mr FALK Eric précise qu'il est d'ailleurs difficile de comparer les devis en prenant l'exemple des caractéristiques des chaudières proposées.

M. le Maire propose de passer au vote mais précise que le projet proposé par l'entreprise Diedold est structuré et complet

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions

- décide de confier les travaux à l'Entreprise DIEBOLD pour un montant de 65 457.50 € HT pour le changement de chaudière à l'Espace communal les Perdrix.
- décide de réaliser les travaux complémentaires proposés par l'entreprise Cheminox 67 et par l'entreprise Clad pour des montants respectifs de 2034.80€ ht et 5272.39€ ht.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents, notamment à signer les marchés et à solliciter les demandes de subvention à la Région Grandest et à l'Etat.

6.2 Mise aux normes des plans d'évacuation de la salle

M. le Maire présente un devis de l'entreprise Caron sécurité d'une valeur de 1 320 € HT pour la mise en conformité des plans d'évacuation et d'intervention des services de secours à l'Espace communal les Perdrix.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de mise en conformité des plans d'évacuation et d'intervention à l'entreprise Caron Sécurité pour une valeur de 1 320 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

6.3 Installation de lampes à énergie LED au terrain

Lors de la réunion du 1^{er} juin 2026, M. FALK Éric avait présenté un devis de l'entreprise KRAFT LED d'une valeur de 17 886 € HT pour la pose de 3 projecteurs par mâts (4 mâts) au stade d'honneur de football. Le Conseil Municipal avait décidé de solliciter d'autres devis afin de faire un comparatif. M. FALK Éric présente un devis de l'entreprise SOGECA d'une valeur de 19 944.50 € HT.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de pose de 3 projecteurs par mâts (4mâts) au stade d'honneur de football à l'entreprise KRAFT LED pour une valeur de 17 886 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents, notamment la demande de subvention auprès de la Ligue du Grand Est de Football, district d'Alsace.

6.4 Circuit des croix rurales- signalétique à mettre en place

M. le Maire donne la parole à M. LEIBRICH Joseph représentant du Groupe Histoire de Saessolsheim, qui souhaite soumettre à l'ensemble du Conseil Municipal un projet concernant les croix rurales de la commune.

M LEIBRICH présente les travaux déjà réalisés par la commune sur le terrain et détaille l'inventaire mis à jour des croix rurales répertoriées sur le ban communal.

Les travaux de M LEIBRICH sont ensuite présentés sous forme de livret qu'il souhaiterait faire éditer afin de rendre son travail accessible à tous.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est favorable au projet détaillé ensuite par Mr le Maire. Le conseil propose de ne pas tarifier le livret une fois édité.

M le Maire présente plusieurs devis pour l'impression du livret. Ce livret selon Mr KRUX Etienne présente par exemple un intérêt pédagogique pour la très jeune génération.

Le livret sera édité au format A5 et le type de reliure sera à reliure carrée.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de confier l'impression du livret à l'entreprise Printot&i xo à 200 exemplaires en A5 avec une reliure dos carrée collée pour une valeur de 1 000 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Afin de concrétiser ce projet sur le terrain, M. le Maire souhaiterait identifier les croix rurales à l'aide de panneaux signalétiques et présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Graphi Cel's d'une valeur de 3 750 € HT. Le devis comprend la fabrication de 14 panneaux en corten et autant en dibon, l'ensemble sera fixé sur des plots en béton.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de confier la réalisation des panneaux de signalisation à l'entreprise Graphi Cel's d'une valeur de 3 750 € HT
- autorise le Maire à solliciter des subventions de la Région Grandest et à signer tous les documents y afférents.

7. Motion relative à la carte scolaire 2026 et à la préservation des moyens d'enseignement dans les écoles primaires de la communauté de communes du Pays de Saverne

Mr le Maire soumet à l'ensemble du conseil municipal la motion approuvée par le conseil communautaire et les communes, motion ayant trait aux nombreuses suppressions de classe dans les écoles du territoire.

Face aux annonces répétées de fermetures de classes dans certaines communes rurales de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saverne ainsi que l'ensemble des Maires représentant les 35 communes qui la composent expriment leur opposition catégorique. Ces décisions, justifiées par des contraintes budgétaires et une baisse démographique, menacent directement la qualité de l'éducation, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux.

Aujourd'hui, alors que les pressions budgétaires s'intensifient, la Communauté de Communes et les élus du territoire refusent que la baisse de la natalité serve d'alibi pour des décisions qui aboutiront à affaiblir le service public en milieu rural.

Les écoles rurales forment un pilier essentiel du vivre-ensemble et du développement territorial.

Les classes ayant un effectif réduit constituent un levier pédagogique, social et économique pour nos territoires :

- **Réussite scolaire** : des effectifs réduits favorisent un accompagnement personnalisé et des apprentissages adaptés. De plus en plus d'enfants sont en difficulté scolaire. Fermer des classes aboutira à augmenter les effectifs. Plus les effectifs sont importants, plus il sera compliqué de mettre en œuvre un suivi personnalisé dont ces enfants ont absolument besoin.
- **Bien-être des enfants** : un cadre moins surchargé réduit le stress et favorise l'épanouissement.
- **Bien être des enseignants** : un cadre moins chargé favorise la qualité de vie au travail pour les enseignants, nécessaire pour exercer le métier avec sérénité et dispenser un enseignement de valeur.
- **Mixité sociale** : l'école reste un lieu de rencontre et de cohésion.
- **Attractivité des territoires** : une école, c'est aussi une association, une vie de village qui s'anime. Sans école, comment attirer de nouvelles familles et éviter l'exode rural ?
- **Sociabilisation** : les enfants conservent leurs repères, leurs amis et leur sentiment d'appartenance à leur commune.

La suppression des classes en milieu rural : des impacts dévastateurs

Fermer des écoles rurales, c'est :

- Augmenter les contraintes logistiques et perturber l'équilibre familial, déjà mis à rude épreuve par des emplois du temps chargés.
- Renforcer les disparités : L'obligation de recourir à des transports individuels pour rejoindre des établissements éloignés alourdirait le budget des ménages (carburant, temps

passé sur la route) et accentuerait l'empreinte carbone. Les zones rurales, déjà défavorisées en équipements, verraient leurs désavantages structurels s'aggraver.

- Affaiblir les bases du vivre-ensemble, en éliminant un espace crucial de rencontres et de diversité. En effet, l'école de village constitue un ciment social. Sa disparition fragilisera les dynamiques locales et intercommunales, dissuadant l'installation de nouveaux résidents, en particulier les jeunes parents.
- Précipiter le déclin démographique, en réduisant l'attrait des communes pour les actifs et les nouveaux habitants.

Manquer aux promesses de l'État : Les territoires ruraux, trop souvent négligés par les politiques éducatives, nécessitent un appui renforcé plutôt qu'un désengagement. Ces suppressions creuseraient les écarts territoriaux, en violation du principe d'égalité.

L'intercommunalité et les communes du Pays de Saverne agissent concrètement pour l'éducation

La famille est au coeur des politiques publiques de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) et des Communes du territoire. Bien que l'intercommunalité n'ait pas de compétence directe en matière scolaire, elle s'engage depuis plusieurs années à soutenir les familles du territoire et à accompagner les communes dans leur obligation légale de scolarisation, qui impose aux communes d'assurer l'éducation des enfants de 3 à 16 ans, sans distinction liée à la taille ou à la localisation des établissements (article L. 212-2 du Code de l'éducation).

Son ambition : assurer un accès à une éducation de qualité, promouvoir le bien-être des enfants et préserver la vitalité du territoire.

Dans ce cadre, la CCPS :

- Investit et soutient des infrastructures éducatives, modernes et innovantes, en collaboration avec ses partenaires, comme en témoigne l'ouverture récente du groupe scolaire et périscolaire intercommunal de Lupstein, illustration concrète de sa politique volontariste en faveur des familles.
- Finance des formations à la sécurité routière pour les enfants, en partenariat avec les écoles et les associations locales.
- Prend désormais en charge le financement du transport scolaire méridien (précédemment financé par la Région Grand Est), avec un budget annuel de 100 000 euros. Cette initiative évite aux familles des déplacements contraignants et onéreux, tout en garantissant aux enfants un trajet scolaire sécurisé.
- Consacre un budget annuel de 140 000 euros pour développer l'éveil musical en milieu scolaire et périscolaire, facilitant ainsi l'accès à la culture et l'épanouissement des enfants.

De leur côté, les communes et syndicats à vocation scolaire apportent leur soutien et financent :

- Les emplois d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), conformément au décret n°2017-186 du 15 février 2017, afin d'offrir un accompagnement pédagogique et sanitaire aux enseignants en maternelle et d'assurer un accueil de qualité pour les plus jeunes.
- L'accès à la piscine pour tous les enfants, favorisant ainsi la pratique sportive et l'initiation à la natation.
- Le service informatique dans les écoles.

La responsabilité ne peut être uniquement locale : un appel au soutien de l'Etat

Même si la Communauté de Communes du Pays de Saverne et ses communes membres remplissent pleinement leur mission, elles ne peuvent assumer seules l'ensemble de ces défis.

L'État se doit d'assumer ses responsabilités et d'apporter un soutien pérenne aux territoires ruraux.

Par ailleurs, les fermetures de classes sont strictement réglementées, nécessitant une consultation préalable des élus locaux et des représentants des parents d'élèves (loi n°2019-791 du 26 juillet 2019).

À travers la motion adoptée en Conseil Communautaire le 28 mai 2026 à Gottesheim, la **Communauté de Communes du Pays de Saverne décide** de :

Solliciter le Recteur d'académie et le Préfet pour : Un moratoire immédiat sur les fermetures de classes en milieu rural, le temps de réaliser une étude d'impact globale sur : la démographie, les transports, la cohésion sociale ainsi que sur les investissements déjà engagés sur le territoire de la communauté de communes.

La mise en œuvre d'une stratégie territoriale, qui, tenant compte de la baisse indéniable de la natalité (qui n'est pas obligatoirement durable), vise à travers une concertation réelle entre l'État et les collectivités territoriales à construire une visibilité sur 10 ans incluant plusieurs scénarii différents pour éviter de mettre en péril des investissements réalisés et ceux qui sont projetés.

La prise en compte des financements déjà consentis pour : les ATSEM, le transport scolaire, les activités périscolaires (éveil musical, etc.) et les contraintes techniques (informatique).

Expliquer aux maires les décisions déjà actées pour la rentrée 2026-2027.

Saisir le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) afin d'alerter sur les risques de désertification scolaire et exiger un plan de soutien spécifique pour les communes rurales, incluant : Un fonds exceptionnel dédié au transport scolaire.

Un fonds d'aide pour les ATSEM.

Un accompagnement financier pour les activités culturelles et sportives.

Informer les familles, les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP), les enseignants et les médias locaux de cette motion, pour mobiliser l'opinion publique ainsi que les élus régionaux et nationaux en faveur du maintien des classes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'approuver cette motion qui sera transmise

au ministère de l'Éducation nationale,
à la Collectivité d'Alsace,
à la Région Grand Est,
aux députés et sénateurs du territoire,
à la Préfecture du Bas-Rhin.

8. Divers

Date des prochaines réunions :

- Réunion du Conseil Communautaire le 9 juillet à Saessolsheim
- M le Maire propose de mettre en place le matériel pour les festivités du 14 juillet la veille et d'installer des chapiteaux afin de protéger les participants du soleil.
- Visite du jury de fleurissement le 21 juillet 2026
- Vide grenier le 6 septembre 2026 par le comité de Jumelage Saessolsheim-Grozon.
- M le Maire propose l'organisation d'une réunion avec les jeunes du village à la rentrée
- M. le Maire souhaite organiser une réunion à la rentrée afin de prévoir la prochaine marche de solidarité.

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
KREMMELE Laura	DELAVAL Annie	KEITH Hervé	HEIM Stéphanie
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	WILT Hugo	BECKING Virginie
TRIMBUR Axelle			

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.